

Règlement concernant la modification

Cochez la ou les cases appropriées : ☐ nom ☐ siège ☐ nombre d'administrateurs

Règlement n° _____ (facultatif)

Numéro d'entreprise du Québec									
NEQ	1	1							

1 Identification

Inscrivez le nom figurant au registre et sa version dans une autre langue, s'il y a lieu, ainsi que l'adresse du siège actuel de la personne morale sans but lucratif.

Nom

Version du nom de la personne morale dans une autre langue que le français, s'il y a lieu

Adresse du siège

Appartement ou bureau

Numéro

Rue

Ville, village ou municipalité

Province, État

Pays

Code postal

Inscrivez uniquement les renseignements modifiés par le règlement.

2 Modification du nom (Un rapport de recherche de nom doit obligatoirement accompagner la demande.)

Inscrivez le nouveau nom de la personne morale.

S'il y a lieu, inscrivez la nouvelle version du nom de la personne morale dans une autre langue que le français.

Pour apporter des précisions sur le nom que vous proposez, veuillez remplir et joindre l'annexe 1 en inscrivant votre NEQ, s'il y a lieu. Ces renseignements faciliteront l'analyse du nom ainsi que le traitement de la demande.

3 Nouvelle adresse du siège (uniquement lors d'un changement de localité)

Inscrivez l'adresse complète au Québec où sera établi le siège de la personne morale.

Adresse du siège

Appartement ou bureau

Numéro

Rue

Ville, village ou municipalité

Province, État

Pays

Code postal



4 Modification du nombre d'administrateurs

Le nouveau nombre exact d'administrateurs est _____

5 Signature

Copie certifiée du règlement n° _____ (facultatif) de la personne morale sans but lucratif

adopté par les administrateurs le

A	A	A	A	M	M	J	J

 et approuvé par le vote d'au moins les deux tiers des membres présents à une assemblée générale extraordinaire convoquée à cette fin ou au moyen d'une résolution écrite signée par tous les membres

le

A	A	A	A	M	M	J	J

 (Inscrivez la date de l'assemblée générale ou celle de la signature la plus récente contenue dans la résolution écrite, selon le cas.).

Signature du secrétaire ou du dirigeant autorisé

Signez le formulaire et transmettez toutes les pages de ce dernier ainsi que les documents exigés accompagnés de votre paiement, s'il y a lieu. Vous ne devez pas télécopier ce formulaire.



15D9 ZZ 49536857

Numéro d'entreprise du Québec

NEQ

1 1

Renseignements sur le règlement concernant la modification

Ce formulaire doit être imprimé ou dactylographié de façon à ce qu'il soit lisible et prêt à être reproduit.

Note : Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez joindre une ou plusieurs feuilles additionnelles à celui-ci. Dans le haut de chaque feuille additionnelle, inscrivez le nom constitutif de la personne morale, son numéro d'entreprise du Québec (ci-après appelé *NEQ*) [s'il y a lieu], le titre du formulaire ainsi que le numéro de la section.

Ce modèle de règlement peut être utilisé lorsqu'une personne morale sans but lucratif régie par la partie III de la Loi sur les compagnies modifie son nom, la localité de son siège ou le nombre de ses administrateurs.

Notez que, si la nouvelle adresse du siège se situe dans la même localité, vous devez plutôt produire une déclaration de mise à jour annuelle ou courante pour déclarer le transfert du siège.

Pour plus d'information sur les dispositions légales entourant la production du présent formulaire, référez-vous à la Loi sur les compagnies.

Si le règlement vise à modifier le nom, il doit obligatoirement être accompagné d'un rapport de recherche de nom et, s'il y a lieu, de la confirmation de réservation de nom.

Le Registraire des entreprises déposera un avis confirmant le changement demandé au registre des entreprises.

Conditions relatives au nom

Le Registraire des entreprises exerce un contrôle sur certains aspects du nom proposé. Ainsi, ce nom ne doit pas, entre autres, contrevenir aux dispositions de la Charte de la langue française ni être identique à un nom réservé ou utilisé par une autre entreprise, une autre société ou un autre groupement au Québec, en tenant compte notamment des critères déterminés par règlement.

La personne morale sans but lucratif a toujours le devoir de s'assurer que le nom proposé est conforme aux dispositions de l'article 9.1 de la Loi sur les compagnies et de ses règlements, ainsi qu'au Règlement sur la langue du commerce et des affaires. Le contrôle exercé par le Registraire des entreprises ne réduit pas la responsabilité de la personne morale à cet égard.

S'il est établi sur plainte d'un intéressé que le nom peut être confondu avec un autre nom ou enfreint autrement la loi ou les règlements, l'utilisateur peut être contraint de le remplacer.

Pour plus d'information sur les règles relatives au nom, référez-vous au document *Les noms d'entreprises au Québec* (IN-531) dans le site Internet Québec.ca.

Tarifs et modalités de paiement

La déclaration ne sera traitée qu'après la réception du paiement des droits requis, s'il y a lieu.

Consultez les tarifs du Registraire des entreprises dans le site Internet Québec.ca.

Envoi de votre formulaire

Le formulaire et les autres documents requis par la Loi sur les compagnies doivent être transmis par la poste à l'adresse suivante :

Registraire des entreprises
Services Québec
C. P. 1153, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7C3

Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements, visitez le site Internet Québec.ca.

Vous pouvez en tout temps y consulter le dossier de la personne morale sans but lucratif à l'aide de son NEQ.



Remplissez cette annexe pour apporter des précisions aux renseignements demandés à la section 2.

2 **Modification du nom**

Inscrivez le nouveau nom pour lequel vous voulez apporter des précisions.

Précisions

Précisez la nature et l'origine du nom proposé.

Description sommaire des activités

Décrivez brièvement les activités de l'entreprise.

